



LE BILLET DU MAIRE



JOSSIGNY

<http://jossigny.fr/>

NOCES D'OR A JOSSIGNY



HORAIRES DE LA MAIRIE

lundi – mardi – jeudi
9h – 12h
vendredi
9h – 12h et 17h – 20h

Le billet du Maire	1
Vie du village	2
Vie du village	3
Vie du village et des associations	4
Marne et Gondoire	5
Extraits des conseils municipaux	6
Informations générales	7
Informations générales	8



PRINTEMPS DE PAROLES

Le Printemps de Paroles s'est tenu du 21 au 27 mai 2012 dans les communes de Marne et Gondoire. L'ouverture, comme l'année dernière, s'est déroulée à Josigny. Le soleil n'étant pas de la partie, le spectacle, prévu dans le parc du château, muta dans la Grange aux Dîmes. Notre salle n'avait pas vu autant de monde depuis longtemps. Malgré la météo, la journée se termina agréablement sous des chapiteaux (et sous la pluie !) autour d'un buffet, dans les jardins du château, offert par la CAMG.



VOYAGE DES ANCIENS

J'irai revoir ma Normandie.



6h du matin, le chauffeur de car fait tourner son moteur déjà tout le monde est là, en route pour les terres Normande. Nous partons à la découverte de la fabrication du livarot et du Pont-l'Evêque.

Cette fromagerie nous propose une visite unique. Nous nous retrouvons au cœur des ateliers de fabrications et nous arpentons les couloirs vitrés ou à chaque passage nous découvrons une présentation des secrets de fabrication.

Ce circuit instructif nous transporte dans une région où se mêle gastronomie et tradition. Une découverte de la fabrication avant le plaisir de la dégustation !



En route pour le restaurant ! Sur site nous attend une surprise, un déjeuner insolite ! Nous arrivons dans une taverne et là nous découvrons, plongé dans l'ambiance du bistrot normand au rythme de chansons régionales, des tables dressées dans de véritables fûts à Calvados de 8000 litres. Un repas convivial dans la bonne humeur.

Après le repas rien de tel qu'une visite guidée digestive. Nous découvrons les secrets de fabrication du Calvados au cœur d'une des plus remarquables distilleries de Normandie. Nous clôturons cette visite par une dégustation.

Puis nous disparaissions un instant pour nous retrouver transporter au travers des portes du temps. Nous sommes au moyen âge en l'an de grâce 1459 où Jeanne de Thibouville, nous présente avec fierté sont domaine « le château de Crèvecœur ».

Grâce à une visite théâtralisée, elle nous révèle ses secrets pour être une bonne épouse et maîtresse de maison. Dans les jardins, elle nous donne ses remèdes magiques pour soigner les petits maux et grandes fièvres. Dans les grandes salles, elle nous initie aux rituels des banquets et nous livre ses recettes préférées. Mais c'est déjà l'heure du départ et les portes de la Normandie se referme derrière nous. Au revoir et à l'année prochaine !





SORTIE DES ENFANTS

Le parc de félins de Seine-et-Marne accueille des espèces rares nées en captivité, regroupées selon leur continent d'origine.

A travers les quatre circuits de promenade, les enfants ont fait le tour du monde, se faisant tantôt surprendre par un léopard de l'Amour ou un tigre blanc, tantôt en admirant silencieusement une panthère des neiges, un margay ou un lynx de Sibérie.

Lors du circuit, les enfants ont été plongés dans la vie des félins et ont eu la chance de voir un accouplement, une maman élever ses bébés, leur ap-



prendre à pêcher ou chasser pour se nourrir...

Une visite éducative et récréative qui a guidé les enfants de Jossigny de l'Europe à l'Asie, en passant par les Amériques et l'Afrique.

Une journée extraordinaire qui nous a permis de communier avec la nature !

Les animaux sont en semi liberté, c'est nous qui devons les trouver entre la végétation dense, les abris cachés.. Rien à voir avec un zoo où les animaux sont parqués dans des cages.

Certes il faut être patient, et observateur, même certaines fois il faut revenir sur ses pas pour bien observer.

Des miradors sont situés à différents points stratégiques, et permettent une observation discrète mais efficace des félins.

Si vous aimez la nature, les animaux, et tout particulièrement les félins... à vos appareils photos !



MARATHON

Le Marathon Marne et Gondoire s'est déroulé le 1er juillet dernier pour la 8e année dans de très bonnes conditions pour les coureurs c'est à dire pas trop chaud pour une journée d'été. D'ailleurs un temps record, pour ce marathon, est tombé chez les hommes! Comme chaque année le départ et l'arrivée avaient lieu pour toutes les courses (femmes, enfants et hommes) au milieu du village au Domaine de Rentilly. De nombreuses animations s'y sont déroulées tout au long de la journée voire même à la tombée du jour. Rendez-vous sur le site www.marneetgondoire.fr pour y voir tous les résultats et de nombreuses photos sympathiques!

La commune de Jossigny tient à remercier tous les indispensables bénévoles pour le bon déroulement de cet événement ainsi que le comité d'organisation, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire et tous les partenaires pour la réussite de cette manifestation.



FÊTE DU PATRIMOINE

Visite du château de Jossigny

Le 15 et 16 septembre derniers ont eu lieu les journées du patrimoine. C'était l'occasion de visiter le château de Jossigny qui avait ouvert ses portes à cette occasion. La visite était commentée par un guide et seules quelques pièces du rez-de-chaussée étaient accessibles aux visiteurs. Il faut faire preuve d'imagination pour se projeter dans le passé où cette maison bourgeoise était habitée. Les pièces sont en très mauvais état et sans meubles, il est grand temps de restaurer ce lieu afin de le sauvegarder et laisser une empreinte du passé pour les futures générations. La visite se termine par une lueur d'espoir : la cuisine est restaurée. Elle possède une collection de cuivre et d'ustensiles de cuisine qui permettent de retracer la vie de ce grand domaine agricole.





SEMAINE DU GOÛT EN OCTOBRE

La Semaine du Goût est un évènement autour du goût et de la gastronomie qui se déroule dans plusieurs pays dans le monde. Elle a débuté en France en 1990 puis a été reprise en Suisse en 2001. Aujourd'hui, celle-ci s'est beaucoup exportée et des festivités ont lieu dans de nombreux pays dans le monde, de façon officielle ou suite à des initiatives privées.

Cette année, encore, la ferme de Courberonne, de Jossigny, nous faisait découvrir tous les plaisirs de la ferme et des bons produits du terroir. Belle animation, sous un beau soleil, et avec un nombreux public au rendez-vous.



COMEMORATION DU 11 NOVEMBRE

Désormais, le 11 novembre célèbre à la fois l'anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918, la Commémoration de la Victoire et de la Paix et l'Hommage à tous les morts pour la France. Il y a tout juste 90 ans, pour commémorer l'anniversaire de l'Armistice de 1918, la journée du 11 novembre fut instituée par la loi du 24 octobre 1922 « journée nationale pour la commémoration de la Victoire et de la paix ». La loi du 28 février 2012 élargit la portée à l'ensemble des morts pour la France.

C'est donc la reconnaissance du pays tout entier à l'égard de l'ensemble des Morts pour la France tombés pendant et depuis la Grande Guerre qui s'exprime aujourd'hui, particulièrement envers les derniers d'entre eux, ceux qui ont laissé leur vie en Afghanistan.



LE CLUB DE L'AMITIE

Cette année, à part les réunions du mercredi après-midi, où les adhérents se retrouvent pour jouer aux cartes, aux jeux de société, travaux manuels, aucune manifestation n'a été proposée jusqu'à maintenant.

Pour clore l'année 2012, comme d'habitude une fois l'an, un voyage sera offert par le Club à ses membres le 28 novembre.

La fin de l'année arrive, la Présidente ne se représente pas pour 2013, ainsi que la Trésorière. Nous espérons qu'à la prochaine assemblée générale il y aura une candidate (ou un candidat) pour les remplacer.

Il serait bien triste et dommage que ce club qui existe depuis 1995, s'arrête.

Des candidatures font surface, nous espérons qu'elles aboutiront.

Ce serait pour tous un grand bonheur que ce club continu.

Bon Noël et bonne fin d'année

La Présidente,
Annie Lebocq

INFO PARC CULTUREL DE RENTILLY

Exposition The Human Board

Jusqu'au dimanche 9 décembre 2012



Le mercredi et le samedi de 14 h 30 à 17 h 30
Le dimanche de 10 h 30 à 13 h 00 et de 14 h 30 à 17 h 30
Lieu : [Parc culturel de Rentilly](#)

La collection du Frac Île-de-France – Salle des trophées.
Commissaire de l'exposition : Michel François.
L'exposition The Human Board (La Planche humaine) réunit un choix d'une douzaine de films et vidéos faisant partie de la collection du FRAC Île-de-France ; les deux espaces d'exposition (CPIF à Pontault-Combault et Parc culturel de Rentilly) seront donc plongés dans l'obscurité afin de rendre visibles ces projections. Le visiteur se verra déambuler dans cette pénombre où apparaîtront des images animées, comme autant de fantômes surgissant du néant ; chaque film pourrait être le résultat d'une sorte de tour de prestidigitation dont les auteurs-artistes nous livreraient le documentaire illusoire ; les corps fixes ou en mouvement hantent les images, on y tourne en rond, on traverse le cadre, on s'y déplace groupé ou solitaire, on y déplace la matière ou les objets, comme par magie...
Entrée libre

Rendez-vous enfants : Tralalalalère

Le mercredi 5 décembre 2012 de 16:00 à 17:00
Lieu : [Parc culturel de Rentilly](#)

Par la compagnie La fleur qui rit
Avec Anne-Sophie Péron et Marcel l'accordéon
Voici un spectacle pour donner aux plus petits des astuces pour rouler les plus forts. Comment vaincre un terrible dragon ? Piéger un voleur quand on est une souris ? Échapper à un loup ou à une ogresse ? Vous saurez tout cela grâce à ces contes du monde entier.
Durée : 1 h
Orangerie ; À partir de 3 ans ; Entrée libre.
Nombre de places limité - réservation conseillée.

Ecrivain en résidence : Soirée de clôture

Le vendredi 7 décembre 2012 de 19:30 à 22:00
Lieu : [Parc culturel de Rentilly](#)

Pour cette soirée, nous prévoyons des lectures, des oulipiens, peut-être des surprises mais qui doivent le rester, des imprévus (si, si, il y en a toujours avec Jacques !), une collation pour finir agréablement la soirée. Bref, nous prévoyons surtout de passer un très bon moment en compagnie de Jacques Jouet, dont la résidence s'achèvera.
Espace des arts vivants
Tout public ; Entrée libre ; Nombre de places limité - réservation conseillée.

En famille : Boucle d'or et les 33 variations

Le dimanche 9 décembre 2012 de 15:00 à 16:00
Lieu : [Parc culturel de Rentilly](#)

Par Les Rémouleurs
Mise en scène d'Anne Bitran, assistée d'Elsa Dedieu, comédiens, marionnettistes : Bénédicte Ober et Olivier Vallet, pianiste : Jeanne Bleuse, manipulation, régie : Benoit Aubry, scénographie : Alain Juteau, lumières : Benoit Aubry et Olivier Vallet, conception des systèmes de projection : Olivier Vallet
C'est à un spectacle familial que nous vous convions pour la fin de saison automne-hiver. Au son des 33 variations Diabelli de Beethoven, le conte de Boucle d'or est revisité dans 10 versions oulipiennes par Jacques Jouet. Les aventures de la fillette sont accompagnées d'ombres fantastiques et d'images oniriques. Durée : 50 min.
Espace des arts vivants
À partir de 5 ans ; Entrée libre
Nombre de places limité - réservation conseillée au 01 60 35 46 72

Arts baroques : Frisson baroque

Du mercredi 23 janvier 2013 au dimanche 27 janvier 2013
Lieu : [Parc culturel de Rentilly](#)

Avec la neige et les frimas, revient Frisson baroque, le festival des arts baroques en Marne et Gondoire. Musique, théâtre et danse voyagent dans les communes du territoire dès le mercredi 23 janvier 2013. Déjà des noms circulent pour la prochaine édition : Bach, Pergolèse..., mais gardons le mystère jusqu'à la fin de l'automne, moment où nous vous dévoilerons toutes ces réjouissances. Les réservations (par téléphone ou sur place uniquement, auprès de l'Office de tourisme de Marne et Gondoire) débiteront le 9 janvier 2013.
Entrée libre
Retrouvez toutes les informations concernant le festival en fin d'année. Réservation obligatoire à partir du 9 janvier 2013 au 01 64 02 15 15 (aucune réservation par mail ne sera prise en compte).

INFOS OFFICE DE TOURISME DE MARNE ET GONDOIRE

Bishopparigo expose au Thé Art Café

Jusqu'au lundi 14 janvier 2013
Lieu : Thé Art Café - 2, place de la fontaine - 77400 Lagny-sur-Marne
Nicolas Poirier aka Bishop propose sur une multitude de supports, un univers coloré, décalé et imprégné de l'atmosphère urbaine.
Ses personnages déjantés et monstres aux couleurs acidulés se retrouvent sur toiles, accessoires, coussins ou peluches.

**Exposition autour du jeu vidéo**

Jusqu'au samedi 15 décembre 2012
Lieu : Médiathèque Gérard-Billy - 10, allée Vieille et Gentil - 77400 Lagny-sur-Marne
40 ans de jeu vidéo à travers des consoles, des figurines, des magazines, des boîtes de jeux et divers accessoires.
Projection, débat, tournois, conférence et concert animeront cette exposition réalisée par l'association MO5.com.

Les reportages du CIAC au cinéma Le Cinq

Jusqu'au jeudi 18 avril 2013
Lieu : Cinéma le Cinq - 5, rue Delambre - 77400 Lagny-sur-Marne
Le CIAC de Lagny-sur-Marne propose un cycle de films documentaires.
Prix des places : 6€ pour les adultes et 3€ pour les enfants
Thème :
13 décembre: Kirghistan - 17 janvier: les villages de France - 21 février: Portugal - 28 mars: Bretagne - 18 avril: Irlande.

Atelier du moulin Russon: "Découvrir le Feng Shui occidental"

Le samedi 8 décembre 2012 de 14:30 à 16:30
Organisateur : Association Alliance Terre Vie
Lieu : Moulin Russon - rue du lavoir - 77600 Bussy-Saint-Georges
Envie de changement dans la maison ou au bureau ? Déménagement bientôt prévu ? Découvrez comment décorer votre lieu de vie en adoptant les principes du Feng Shui.
Tarif : 3€ ; sur réservation

La parade magique de Noël avec Lagny commerces

Le samedi 8 décembre 2012 de 17:00 à 18:00
Organisateur : Lagny commerces
Du 1er décembre 2012 au 6 janvier 2013, l'association des commerçants « Lagny Commerces » vous réserve un programme de Noël inoubliable chargé d'émotions, de partage et de joie à vivre en famille. Avec une programmation encore très riche cette année, Lagny Commerces va faire revivre le véritable esprit de Noël dans ses rues commerçantes. Au programme le samedi 8 décembre, parade magique de Noël, ballet des étoiles, et bus de Noël.
Départ rue saint sauveur à Lagny

Marchés de Noël en Marne et Gondoire

Du vendredi 14 décembre 2012 au dimanche 16 décembre 2012
Lieu : autour du pont Naunoury Lagny-sur-Marne et Thorigny-sur-Marne
Horaires : vendredi 18h - 21h / samedi 10h - 21h / dimanche 10h - 18h
Retrouvez toute l'ambiance des fêtes de fin d'année en bords de Marne, dégustation de marrons et de vin chaud, chants de Noël, patinoire, déambulations féeriques et musicales...
Dans une ambiance joyeuse, le marché et ses chalets ouvriront leurs portes dès le vendredi soir à 18h.

Le porteur d'histoire

Le samedi 15 décembre 2012 de 20:45 à 21:15
Lieu : La Courée - Centre culturel - 20 rue de Melun - 77090 - Collégien
«Brodées, fabriquées de toutes pièces, tissées, les belles histoires sont les histoires saisies sur le fil. Dans une course effrénée, cinq comédiens enfilent plus vite que leur ombre les costumes d'une myriade de personnages et emmènent dans des aventures rocambolesques et passionnées quiconque aura tendu l'oreille. L'habile mise en scène d'Alexis Michalik lance un fil d'Ariane entre les époques, les individus, les langues et les continents et entraîne dans un vertigineux voyage qui réveille l'imaginaire et enchante.»
« Le porteur d'histoire » D'Alexis Michalik
mise en scène : Alexis Michalik / Los Figaros - Mises en Capsules
Tarifs : de 2 à 10€ ; dès 12 ans

Pour tous renseignements ou réservation :

Office de Tourisme de Marne et Gondoire
2, rue du chemin de fer
77400 Lagny-sur-Marne
Tel: 01 64 02 15 15
Mail: officedetourisme@marneetgondoire.fr

13/04/2012

DELIBERATION N°2012/12 – COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, PREND ACTE des résultats de l'exercice 2011 ; FONCTIONNEMENT : Compte 002 Résultat de clôture 2011 -5 886,72 €

INVESTISSEMENT : Compte 001 Résultat de clôture 2011 -33 186,46 €

APPROUVE le Compte Administratif 2011 tel qu'il est présenté.

DELIBERATION N°2012/13 – COMPTE DE GESTION 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

ADOpte le compte de gestion 2011 dressé par le Trésorier Principal.

DELIBERATION N°2012/14 – AFFECTATION DU RESULTAT 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, ADOpte l'affectation du résultat de fonctionnement constaté au compte administratif 2011.

DELIBERATION N°2012/15 – TAUX D'IMPOSITION 2012.

Monsieur le Maire informe que des simulations de variations des taux ont été demandées au Trésorier et qu'il préconise un produit fiscal attendu aux environs de 210 000 €, afin d'absorber les déficits de fonctionnement et d'investissement et de montrer aux services de la Préfecture la volonté de la commune de contenir son budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, FIXE les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2012 à :

Taxe d'habitation: 7,69 % ; Foncier bâti: 18,17 % ; Foncier non-bâti: 35,61 %

DELIBERATION N°2012/16 – BUDGET PRIMITIF 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, ADOpte par chapitre le budget primitif de l'année 2012.

DELIBERATION N°2012/17 – VERSEMENT DES SUBVENTIONS 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, DECIDE d'octroyer les subventions aux différentes associations et au CCAS.

DELIBERATION N°2012/18 – ADMISSION EN NON-VALEUR – IMPAYES PERISCOLAIRES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, ADMET en non valeur la créance communale suivante: Titre (n°/année) Objet Non-valeur : Titre 61/2005 Cantine Scolaire 245,72 €

DELIBERATION N°2012/19 – LIGNE DE TRESORERIE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, PROPOSE le remboursement des 200 000 € ;

AUTORISE Monsieur le Maire à négocier librement les conditions financières pour l'ouverture d'une nouvelle ligne de trésorerie de 100 000 € avec les établissements bancaires.

DELIBERATION N°2012/20 – REVISION DES TARIFS DE LOCATION DE LA GRANGE AUX DÎMES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, DECIDE de fixer le montant de la location à 200,00 € à partir du 1/01/2013.

DELIBERATION N°2012/21 – CONTRAT ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE d'accepter l'offre de l'entreprise ST GERMAIN PAYSAGE.

Monsieur GROSBOIS propose, dans un cadre budgétaire contraint, d'augmenter la part « entretien des espaces verts » par l'agent communal afin de réduire le coût de prestation de l'entreprise. Monsieur le Maire précise que cela est fait dans la mesure du possible, mais que l'outillage mis à disposition de l'employé communal est soit vétuste, soit inadapté à certains secteurs. Cela nous obligerait à renouveler le parc « matériel », ce qui représenterait une charge supplémentaire.

QUESTIONS DIVERSES

Communauté d'Agglomération de Marne&Gondoire.

La polémique due à la révision du mode de répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire est enfin terminée. Les services de l'Etat n'ayant pas reconnu à Lagny-sur-Marne la possibilité d'exercer son droit de véto, la proposition initiale de Marne&Gondoire pourra être validée lors d'un prochain Conseil Communautaire. Lors du dernier conseil communautaire, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) a été approuvé.

25/05/2012

DELIBERATION N°2012/22 – MAJORATION DES DROITS A CONSTRUIRE – MODALITES DE CONSULTATION DU PUBLIC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, DECIDE de mettre en oeuvre les modalités de consultation du public.

DELIBERATION N°2012/23 – CONVENTION SUITE A LA MISE A DISPOSITION D'INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES

La commune a consenti le passage de la fibre optique développée par la société COLT. En contre partie, celle-ci s'est engagée à mettre à disposition de la commune un fourreau supplémentaire. Ce fourreau a pu être utilisé par SEM@FOR77. Dans ce cadre, il apparaît plus judicieux d'établir une convention de mise à disposition avec le réseau SEM@FOR et percevoir une redevance de 0,95 €/ml (soit 308€), mais surtout de conserver la possibilité d'utiliser ce même fourreau pour des usages communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, ACCEPTE les termes de la convention présentée par la société SEM@FOR77,

DELIBERATION N°2012/24 – REVISION DU PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS D'ILE-DE-FRANCE

Considérant le rapport présenté par Monsieur le Maire ; Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, EMET un avis favorable au projet du PDUIF.

DELIBERATION N°2012/25 – DECISION MODIFICATIVE N°1

Considérant l'exposé de Monsieur le Maire indiquant qu'il y a eu une inversion entre les intérêts et le capital, lors de l'émission du mandat n°377 de 2008 et que par conséquent il est nécessaire d'émettre un mandat au compte 1641 pour un montant de 2624.89 € et, d'émettre un titre au compte 773 pour le même montant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, APPROUVE ces modifications

QUESTIONS DIVERSES

Communauté d'Agglomération de Marne&Gondoire

Création d'une Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) : Monsieur le Maire donne des informations sur les statuts proposés.

Révision des statuts de représentativité : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les statuts de représentativité de la CAMG ont été modifiés de la façon suivante : 2 délégués pour les communes de moins de 5 000 habitants, 3 délégués pour les communes de 5 000 à 10 000 habitants, 4 délégués pour les communes de 10 000 à 20 000 habitants, 5 délégués pour les communes de plus de 20 000 habitants.

Moulin de Jossigny

L'office de Tourisme de Marne&Gondoire serait intéressé pour faire des animations au moulin. L'office du Tourisme souhaiterait une concertation avec JADHIS pour la mise en place de manifestations. Monsieur le Maire précise qu'il est important que l'assemblée générale de l'Association JADHIS puisse avoir lieu rapidement, pour évoquer ce point, mais aussi pour permettre le renouvellement du bureau, compte tenu de la volonté de l'actuel président et de son équipe d'arrêter leurs mandats.

SARIVI

Monsieur Laurent Grosbois demande si SARIVI a déposé un dossier d'agrandissement. Monsieur le Maire informe qu'un dossier lui a été présenté avec les normes en vigueur. De plus, Monsieur DUPAS a le soutien du Conseil Régional, et est en attente de subventions pour mener à bien un projet. Monsieur GROSBOIS s'inquiète de l'augmentation du trafic routier que pourrait générer cet agrandissement.

29/06/2012

DELIBERATION N°2012/26 – CONTRAT D'ENTRETIEN DES LOCAUX COMMUNAUX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à signer le nouveau contrat présenté par la société All Events-Net avec effet au 1er juillet 2012.

DELIBERATION N°2012/27 – CONTRAT D'ENTRETIEN DES MOYENS DE CHAUFFAGE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE de confier l'entretien annuel des moyens de chauffage à l'entreprise LEROY Chauffage Plomberie.

DELIBERATION N°2012/28 – CONTRAT DE RESTAURATION SCOLAIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, ACCEPTE la révision des prix pour la fourniture de repas scolaire.

DELIBERATION N°2012/29 – EVOLUTION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MARNE&GONDOIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité APPROUVE la modification afférente de l'article 6 des statuts de la Communauté d'Agglomération de Marne&Gondoire, AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération dans les délais requis.

DELIBERATION N°2012/30 – ADHESION DE LA COMMUNE DE MONTEVRAIN A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MARNE&GONDOIRE

Considérant l'avis majoritaire et favorable du conseil communautaire pour l'adhésion de Montevrain, Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (1 vote contre : M. GROSBOIS), DONNE un avis favorable à l'adhésion de la commune de Montevrain à la CAMG.

DELIBERATION N°2012/31 – APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

VU le rapport de la CLECT, suite à l'intégration de la commune de Jablines et à la valorisation des participations des communes de Lesches, Chalifert et Jablines au Syndicat de valorisation du marais du refuge, Ayant entendu l'exposé de Madame Sylvia CHEVALLIER

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le rapport de la CLECT.

DELIBERATION N°2012/32 – ADOPTION DES STATUTS DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE D'AMENAGEMENT MARNE&GONDOIRE ET DESIGNATION DU MEMBRE DE L'ASSEMBLEE SPECIALE ET DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Monsieur le Maire explique que la Société Publique d'Aménagement de Marne et Gondoire est une société privée pouvant réaliser toute opération d'aménagement à JOSSIGNY (comme la zone INA, Centre bourg). La commune restant le donneur d'ordre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE d'approuver l'adoption des statuts ; Désigne Monsieur Patrick MAILLARD, pour représenter la commune.

DELIBERATION N°2012/33 – ACHAT D'UNE ACTION A LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE D'AMENAGEMENT MARNE&GONDOIRE – DECISION MODIFICATIVE N°2

Considérant la création de la SPLA, Monsieur le Maire propose d'acquiescer une action au tarif de deux cents euros (200 €) afin de pouvoir entrer au capital de la SPLA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, APPROUVE la décision modificative n°2.

DELIBERATION N°2012/34 – AVIS SUR LA DEMANDE D'EXPLOITATION D'UN CENTRE INFORMATIQUE DE TRAITEMENT DE DONNEES PAR LA SOCIETE BNP PARIBAS

Considérant le rapport présenté par Monsieur le Maire ; Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE qu'aucune remarque n'est à formuler concernant ce projet et prononce un avis favorable.

QUESTIONS DIVERSES

Ecole

Monsieur le Maire signale l'inquiétude des parents relative à la pérennité de l'école, au climat délétère de cette année scolaire, suite à des rumeurs, des informations erronées.

Circulation dans la commune -Vitesse

Monsieur le Maire a demandé à la Police Nationale de renforcer les contrôles de vitesses sur les 4 rues principales de la commune.

Travaux

Madame GUENARD signale des bosses sur la RD406. Monsieur WESPISER s'en occupe.

Monsieur le Maire rappelle que des travaux d'aménagement de voirie ne peuvent avoir lieu avant les travaux d'assainissement.

14/09/2012

DELIBERATION N°2012/35 – ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT – NOMINATION DU DELEGUE COMMUNAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, PROPOSE de nommer, en qualité de membres du bureau le propriétaire exploitant suivant : M. Didier CORMAN.

DELIBERATION N°2012/36 – CENTRE DE GESTION DE SEINE-ET-MARNE – CONVENTION DE GESTION ASSURANCE-GROUPE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention présentée par le Centre de Gestion de Seine-et-Marne.

DELIBERATION N°2012/37 – ADISTA – CONTRAT D'ACCES INTERNET SUR FIBRE OPTIQUE

Considérant la nécessité d'acquiescer une liaison très haut débit en vue de l'ouverture prochaine de l'Hôpital de Marne-la-Vallée;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat d'accès internet sur fibre optique présenté par la société ADISTA. Les frais de mise en service sont subventionnés, information confirmée par Monsieur le Maire suite à la demande de Monsieur GROSBOIS.

DELIBERATION N°2012/38 – EPICERIE – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN BAIL COMMERCIAL

Considérant le projet de bail commercial proposé par Maître AREZES, Notaire, Il est proposé d'établir un contrat de location avec Monsieur Hakim LKHOUMISS, épicier,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, APPROUVE les conditions de locations et AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail commercial.

DELIBERATION N°2012/39 – ERDF – CONVENTION DE SERVITUDE

Considérant que pour permettre l'installation d'une ligne souterraine au 54 bis rue de Lagny, il est nécessaire d'accorder une servitude de passage à ERDF,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, APPROUVE la convention proposée et AUTORISE Monsieur le Maire à la signer

QUESTIONS DIVERSES

Loi sur la majoration des droits à construire.

La loi sur la majoration des 30% de droit à la constructibilité est abrogée.

Ecole de Jossigny.

Madame CHEVALLIER demande comment s'est passée la rentrée scolaire suite aux tensions de l'année précédente. Monsieur le Maire répond que la rentrée s'est déroulée normalement.

Néanmoins il donne lecture de la réponse de Madame l'Inspectrice d'Académie suite à un de ses courriers envoyé fin mai. Monsieur JEGARD précise qu'une institutrice s'est vue attribuée une classe de 4 niveaux, sans aucune aide pour prendre en charge les élèves en difficultés.

Travaux – Voirie.

Monsieur WESPISER informe le conseil de la réalisation d'un devis concernant la réfection des peintures au sol, des passages piétons et arrêts stop pour la commune, pour un montant de 3300 € H.T. Le projet de création d'un passage piétons supplémentaire, rue de Lagny, est à l'étude, afin de respecter les normes en vigueur et sous réserve de la possibilité de mise en conformité de la voirie.

COMMUNIQUE DE LA PREFECTURE DE SEINE-ET-MARNE

EVITER LES INTOXICATIONS PAR LE MONOXYDE DE CARBONE: ADOPTER LES BONS REFLEXES

Alors que Météo France annonce pour les jours à venir un net refroidissement des températures, la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises et la Direction générale de la santé souhaitent rappeler les mesures simples à respecter pour éviter une intoxication par le monoxyde de carbone, qui peut être mortelle.

Les précautions à prendre :

- Faites entretenir vos appareils de chauffage et de production d'eau chaude à combustion par un professionnel qualifié ;
- Faites ramoner les conduits d'évacuation des fumées par un professionnel qualifié ;
- N'utilisez jamais de façon prolongée un chauffage d'appoint à combustion ;
- Ne jamais se chauffer avec des appareils non destinés à cet usage (réchauds de camping, fours, brasero, barbecues, etc.) ;
- Aérez quotidiennement votre habitation et n'obstruez jamais les grilles de ventilation, même par temps froid ;
- N'utilisez jamais un groupe électrogène dans un lieu fermé (maison, cave, garage...) : ils doivent impérativement être placés à l'extérieur des bâtiments.

Communiqué de la Caisse d'Assurance Maladie de Seine-et-Marne

Les génériques..., maintenant c'est systématique !

Bien se soigner en faisant des économies, c'est possible grâce aux médicaments génériques. Aussi efficace et 30% moins cher qu'un médicament de marque, la délivrance des médicaments génériques constitue un maillon essentiel pour préserver le système de santé français.

En Seine-et-Marne, près de 16 millions d'euros ont été économisés grâce aux génériques en 2011. Nous pouvons faire mieux, en nous mobilisant tous, assurés, professionnels de santé et Assurance Maladie !

Dans cet objectif, l'Assurance Maladie et les pharmaciens relancent le dispositif « tiers payant contre générique ». Concrètement, lorsque votre médecin vous prescrit un médicament de marque qui existe sous forme de générique, votre pharmacien doit vous proposer l'équivalent en générique (sauf indication contraire de la part de votre médecin).

Si vous acceptez, vous ne faites pas l'avance de frais. En revanche, si vous refusez, votre pharmacien doit vous faire payer vos médicaments. Il vous remet alors une feuille de soins sur laquelle vous devez coller les vignettes, puis l'envoyer par courrier à l'Assurance Maladie pour être remboursé ultérieurement.

Avec les génériques, tout le monde y gagne ! Vous n'avancez pas d'argent et la collectivité fait des économies.

Pour en savoir plus : ameli.fr - presse - les derniers communiqués de la caisse nationale.

COMMUNIQUE DE LA CAISSE NATIONALE D'ASSURANCES VIEILLESSE

Communiquer son changement d'adresse à la CNAV

La CNAV communiquera par courrier le montant imposable de la retraite versée en 2012 au cours du 1er trimestre 2013. Pour recevoir cette information, les retraités franciliens, qui ont déménagé récemment, doivent signaler à la CNAV leur nouvelle adresse avant le 16 décembre :

- Soit par internet, en se connectant à www.lassuranceretraite.fr
- Soit par courrier postal à : CNAV - 75951 Paris Cedex 19 (préciser votre n° de sécurité sociale)
- Soit par téléphone, au 39 60

COMMUNIQUE SIETREM

Vente de calendriers 2013 : Attention aux colporteurs !

Plusieurs habitants des communes du SIETREM nous ont informés du passage de colporteurs sur leur commune proposant la vente de calendriers 2013.

Le SIETREM ne propose, n'encourage et ne cautionne sous aucun prétexte et sous aucune forme la vente de calendriers.

Ces colporteurs ne sont pas des agents du SIETREM et ne sont en aucun cas mandatés par la collectivité pour la vente de calendriers ou autres objets.

Le SIETREM vous invite à être vigilant face aux sollicitations de ces démarcheurs et à alerter la police municipale de votre commune ainsi que votre mairie.

Vous n'avez bien sûr aucune obligation de donner de l'argent.

COMMUNIQUE DE L'ERDF (Electricité Réseau Distribution France)

La pratique de la pêche peut vous placer à proximité de lignes électriques : en approchant votre canne à pêche ou votre fil de pêche trop près, vous pouvez provoquer un arc électrique (ou amorçage). Respectez bien les distances de sécurité et les gestes essentiels de prévention qui suivent.

- Évitez de pêcher près des lignes électriques. Vous devez impérativement respecter la distance de 5 mètres, le risque existe à la fois au contact de la ligne électrique mais surtout à l'approche.

- Ne touchez jamais un objet en contact avec une ligne électrique.

En passant sous une ligne électrique, tenez votre canne en position horizontale.

VOUS ETES AGRICULTEUR

Votre activité peut vous placer à proximité de lignes électriques : en approchant trop près vous ou votre engin, pouvez provoquer un arc électrique (ou amorçage). Respectez bien les distances de sécurité et les gestes essentiels de prévention qui suivent.

- Ne rehaussez pas votre terrain sous une ligne.

- Pour toute modification sous une ligne, n'oubliez pas de contacter votre interlocuteur ERDF ou RTE habituel.

- Ne stockez pas de matériel ou de produits agricoles sous une ligne.

- Dans la mesure du possible, ne manœuvrez pas seul sous les lignes avec des engins de grande hauteur. Faites vous accompagner d'une personne qui vous alertera si vous vous approchez trop près.

- N'installez pas et ne déplacez pas sans précaution le matériel d'arrosage sous les lignes.

- Ne touchez jamais un objet en contact avec une ligne électrique.

- Ne touchez jamais une branche tombée sur une ligne.

- Ne faites pas de brûlage sous les lignes.

- Si un élagage est nécessaire, appelez votre interlocuteur ERDF ou RTE habituel qui vous expliquera la façon de procéder en toute sécurité.

Si vous effectuez des travaux en sous-sol, il peut y avoir des canalisations électriques, renseignez-vous auprès de votre mairie ou sur www.protys.fr.

VOUS TRAVAILLEZ SUR DES CHANTIERS

Votre activité peut vous placer à proximité de lignes électriques aériennes ou souterraines : en approchant trop près vous ou votre engin, pouvez provoquer un arc électrique (ou amorçage). Respectez bien les distances de sécurité et les gestes essentiels de prévention qui suivent. Pour connaître les réseaux ERDF et RTE à proximité, connectez-vous sur www.protys.fr ou à défaut renseignez-vous auprès de votre mairie.

- Votre donneur d'ordre doit établir une Demande de Renseignements (DR) et vous transmettre la réponse des opérateurs concernés. Vous établissez ensuite si nécessaire une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT).

- Examinez avec les gestionnaires (ERDF, RTE...) les principales mesures de prévention à prendre.

- Ne touchez jamais un objet en contact avec une ligne électrique.

- Dans la mesure du possible, ne manœuvrez pas seul. Faites vous accompagner d'une personne qui vous alertera si vous vous approchez.

Une fois les réseaux identifiés, les distances minimales à respecter sont : > 3 mètres pour les lignes électriques aériennes de tension inférieure à 50 000V, > 5 mètres pour les lignes électriques aériennes de tension supérieure à 50 000V, > 1,5 mètre dans le cas des réseaux souterrains.

VOUS UTILISEZ DU MATERIEL DE LOCATION

Votre activité peut vous placer à proximité de lignes électriques aériennes : en approchant trop près vous ou votre matériel, pouvez provoquer un arc électrique (ou amorçage). Vous pouvez aussi vous trouver à proximité de lignes souterraines : dans ce cas, vous pouvez endommager un câble et provoquer un court-circuit. Respectez bien les distances de sécurité et les gestes essentiels de prévention qui suivent.

- Examinez avec les opérateurs (ERDF, RTE...) les principales mesures de prévention à prendre. Leurs coordonnées sont disponibles sur www.protys.fr. Vous pouvez également vous renseigner auprès de votre mairie.

- Avant de commencer vos travaux, vous devez être en possession d'une Demande de Renseignements (DR) et d'une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT). Les démarches sont expliquées sur www.protys.fr.

- N'effectuez pas de travaux ou ne bricolez pas seul sous les lignes. Faites-vous toujours accompagner d'une personne qui vous guidera.

Les distances minimales à respecter sont : > 1,5 mètre pour un câble souterrain électrique, > 5 mètres par défaut pour les lignes aériennes.

VOUS PRATIQUEZ UN SPORT EN PLEIN AIR (ULM, aéronef, aéromodélisme...)

La pratique de votre loisir peut vous placer à proximité de lignes électriques : en approchant trop près vous ou votre appareil, pouvez provoquer un arc électrique (ou amorçage). Respectez bien les distances de sécurité et les gestes essentiels de prévention qui suivent.

- Analysez et répertoriez avant le décollage le risque de croisement entre votre plan de vol et les lignes électriques.

- Intégrez la recherche visuelle de lignes électriques dans votre boucle de pilotage

- Vérifiez les vents.

- Ne tentez jamais de récupérer un objet accroché à une ligne. Appelez le numéro d'urgence dépannage indiqué sur votre facture d'électricité.

- Adaptez les distances de sécurité à votre vitesse d'évolution.

- Ne vous laissez pas distraire par votre environnement (communication radio, cible en compétition...)



Arrivée du nouvel hôpital
LE CALENDRIER D'ARRIVÉE DES DIFFÉRENTS PÔLES

Le service de court séjour gériatrique (vingt patients) à déjà emménagé mi-novembre. 5 ambulances ont opéré 4 rotations entre l'ancien et le nouvel hôpital, sans que les patients ne quittent leur lit.
 Le 23 novembre : Tous les services de médecine ont investi l'hôpital, qui accueille désormais les consultations externes en médecine.
 Le 29 novembre : Emménagement de la maternité. Objectif : 3 000 accouchements/an. La néonatalogie a été installée le même jour.
 Le 5 décembre : Le service de chirurgie s'installera à Jossigny. 6 blocs opératoires ouvrent, avec un objectif de 12 000 interventions/an. Les consultations externes de chirurgie se feront dans le nouvel hôpital.
 Le 7 décembre : L'un des services de pointe du nouvel hôpital emménagera : la cardiologie ainsi que la cardiologie interventionnelle, un échelon avancé du service. 12 lits.
 Le 12 décembre : Journée cruciale : les urgences s'installeront sur le nouveau site. 60 000 interventions/an avec un objectif de + 10 %.
 Le 21 décembre : Le centre de gravité sera dans le nouvel hôpital, qui rassemblera la totalité des services d'hospitalisation, les urgences, l'obstétrique et les consultations externes.
 Le 7 janvier : Les 115 lits de la psychiatrie pour adulte emménageront jusqu'au 11 janvier. Une semaine plus tard, le site de Lagny-sur-Marne fermera définitivement ses portes.



COMMUNIQUE DU RESEAU DE TRANSPORT PEP'S

Valider votre pass imagine'r à chaque montée dans le bus est obligatoire.
 Si vous ne validez pas votre titre c'est comme si vous voyagez sans titre de transport.

RISQUES EN CAS DE FRAUDE

- ◆ Conditions de contrôle : vous pouvez être invité à présenter votre titre de transport, sur demande du conducteur et lors du passage de nos agents de contrôle assermentés sur le réseau.
- ◆ Infractions liées au titre de transport : un procès-verbal d'infraction sera dressé en cas d'absence ou de refus de présentation d'un titre de transport ou de présentation d'un titre non valable, non complété ou **non validé**.
- ◆ Montant de l'amende : voyageur muni d'un titre de transport non valable, non complété ou non validé : 30€ ; voyageur sans aucun titre de transport : 43€.

LE RECENSEMENT ET LA JOURNEE DEFENSE ET CITOYENNETE

Dans les trois mois qui suivent leur 16^{ème} anniversaire, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile.

Cette démarche obligatoire s'insère dans le parcours de citoyenneté. Le recensement permet l'inscription d'office sur les listes électorales et permet d'effectuer la Journée Défense et Citoyenneté (JDC ex-JAPD).

La Mairie vous remettra aussi une attestation de recensement qu'il est primordial pour vous de conserver précieusement : en effet cette attestation vous sera réclamée pour présenter les concours et examens organisés par les autorités publiques (permis de conduire, conduite accompagnée, CAP, BEP, baccalauréat, inscription en faculté...).

ENCOMBRANTS

Date de la prochaine collecte des encombrants : **lundi 10 décembre** au matin.

AGENDA

- **12 décembre : Noël des enfants**



- **décembre : repas de Noël des anciens.**
- **19 janvier 2013 : vœux de la commune.**

BON VOISINAGE ET BON SENS CIVIQUE

ATTENTION AUX BRUITS

Selon un arrêté préfectoral, l'utilisation d'engins bruyants (tous matériels de bricolage et de jardinage) à l'extérieur est réglementée :

jours ouvrés : de 7h à 20h

samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h30

dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

Le bruit en général (fête bruyante, musique...) doit être modéré pour la sauvegarde du bien-être des voisins, et ce même avant 22 heures.

Conseil : si vous pensez que votre fête risque très occasionnellement de perturber le voisinage, il est vivement conseillé de prévenir l'entourage à l'aide d'un petit mot dans la boîte aux lettres ou une visite.

BRULAGE A L'AIR LIBRE

Il s'agit d'une tolérance, considérant le caractère rural de notre village. Les feux de jardin sont à éviter dans la mesure du possible et doivent faire l'objet d'une surveillance rigoureuse et effectués en dehors des jours de grand vent. Le feu ne doit être la source d'aucune nuisance pour le voisinage, notamment : émission de fumées épaisses et projections de débris enflammés.

RENTREZ VOS POUBELLES

Les poubelles ne doivent être sorties que le soir précédent le jour de collecte et être ramassées rapidement. Il en est de même pour les extra-ménagers qui ne doivent être déposés sur les trottoirs que le dimanche soir précédent le jour de ramassage.

OBLIGATIONS DES RIVERAINS

Chaque habitant a l'obligation d'entretenir les trottoirs devant chez lui, y compris les commerces et les entreprises. Que ce soit pour la taille des haies, le balayage des feuilles mortes, ou de dégager un passage pour les piétons en cas de neige ou de verglas.

N'oubliez pas qu'en cas d'accident (chute de personne par exemple), c'est votre responsabilité qui peut être mise en cause.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

IMPORTANT : Les inscriptions sur les listes électorales se feront jusqu'au **lundi 31 décembre 2012, de 9h à 12h, en mairie.**

Sont concernées les personnes non inscrites, les personnes nouvellement arrivées dans la commune ainsi que les personnes ayant déménagées à l'intérieur de Jossigny.

Veillez vous présenter à la mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

TOUTE L'EQUIPE MUNICIPALE VOUS SOUHAITE
DE BONNES FÊTES DE FIN D'ANNEE.